



LEGENDE PLU

Indice -ip : secteurs soumis à PPRI
 Indice -g : secteurs soumis au passage d'une servitude de transport de gaz

ZONES

- UA : Tissus anciens des coeurs de bourg**
- UA1
 - UA2
 - UA3
 - UA4
 - UA5
 - UA6
 - UA7
 - UAp

- UB : Tissus mixtes en continuité des centres anciens et hameaux importants**
- UB1
 - UB2
 - UB3
 - UB4
 - UBp

- UC : Tissus récents d'habitat pavillonnaire ou collectif**
- UC1
 - UC2
 - UC3
 - UC4
 - UC5

- UE : Zones d'équipements**
- UE : équipements divers
 - UEc : campings
 - UEI : équipements sportifs et de loisirs

- UI : Zones d'activités**
- UIa : activités artisanales, commerciales et services
 - UIb : activités industrielles

- UH : bâti isolé en zone naturelle ou agricole**
- UH1
 - UH2
 - UH3a
 - UH3b

- STECAL à destination d'habitat :**
- UH1
 - UH2
 - UH3a
 - UH3b

- STECAL hors habitat :**
- UHa : activité de carrières
 - UHe : cimetières
 - UHi : activité hôtelière ou gîtes
 - UHL : équipements sportifs et de loisirs

- Zones agricoles et naturelles**
- A : Zones agricoles
 - As : Zones agricoles sensibles par leur ouverture paysagère ou sensibilité aux risques
 - N : Zones naturelles
 - Na : Activités de carrières
 - Nj : Jardins privés et coeurs d'îlots à préserver
 - Np : Zones naturelles avec valorisation de sites spécifiques
 - Ni : Équipements sportifs et de loisirs en plein air
 - Ns : Milieux fragiles, zones tampons et réservoirs de biodiversité
 - Npv : Projets photovoltaïques
 - NH : Activités de dressage

- STECAL :**
- NH : Activités de dressage

Zones d'extensions

- 1AU : Zones d'extensions à vocation d'habitat
 Comprend les sous-secteurs :
 1AU-A5/1AU-A7/1AU-B1
 1AU-B3/1AU-C1/1AU-C2
 1AU-C3/1AU-C4/1AU-C5
 1AU-C6
- 1AUe : Zones d'extensions à vocation d'équipements
 Comprend les sous-secteurs :
 1AUe-a : Équipements scolaires, sociaux, hospitaliers
 1AUe-b : Autres équipements recevant du public

PRESCRIPTIONS

- Prescriptions liées aux risques**
- Périmètres d'inconstructibilité en lisière des boisements principaux
 - Périmètres d'inconstructibilité liés au recul par rapport aux cours d'eau
 - Coulées de boue et axes de ruissellement
 - Zones de risques liées aux carrières et cavités
 - Périmètres d'inconstructibilité liés à une route classée

- Prescriptions patrimoniales**
- Espaces boisés classés
 - Prescriptions patrimoniales surfaciques :
 Espaces naturels contribuant aux continuités écologiques et paysagères, espaces de paysages, ensembles bâtis et paysagers
 - Prescriptions patrimoniales ponctuelles :
 édifices et éléments bâtis, cônes de vue, arbres
 - Prescriptions patrimoniales linéaires :
 murs, murets, chemins et venelles, alignements d'arbres

- 1AUI : Zones d'extensions à vocation d'activités
 Comprend les sous-secteurs :
 1AUI-a : Activités artisanales, commerces, services
 1AUI-b : Industrie
- 1AUg : Zones à urbaniser à vocation mixte
- 1AUr : Zones d'extensions valant règlement
- 2AU : Zones d'extensions futures

Autres prescriptions

- Périmètres de 500m aux abords des gares liés aux règles de stationnement
- Linéaires commerciaux
- Emplacements réservés (ER)
- Bâtiments pouvant changer de destination sous condition
- Périmètres d'attente de projet d'aménagement global
- Périmètres des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Périmètre AVAP La Ferté-Milon (se reporter au règlement de l'AVAP)

AUTRES ELEMENTS DE LEGENDE

- Limites communales
- Bâtiments
- Parcelles
- Rivières ou cours d'eau
- Mares
- Étang



Département de l'Aisne
 Communauté de Communes
RETZ en VALOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4 - Règlement graphique

Mortefontaine

Document arrêté en Conseil Communautaire du 01/07/2022

Réalisé par : AL	Référence : E17313	 128 rue de Charenton 75012 PARIS
Validé par : MBR	Echelle : 1/6 500e	
Juillet 2022		